

# Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2022

---

Procès-verbal

## SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Ordre du jour.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Présents.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Compte-rendu.....</b>	<b>6</b>
3.1. Ouverture par le président.....	6
3.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur.....	6
3.3. Rapport d'activité 2021.....	6
3.4. Présentation des comptes annuels 2021.....	12
3.5. Rapport du commissaire aux comptes.....	15
3.6. Approbation des comptes de l'exercice 2021 et affectation du résultat .....	16
3.7. Vote de l'enveloppe globale 2023 de rétribution des administrateurs.....	17
3.8. Élection de trois administrateurs.....	17

# Préambule

Le 10 juin 2022 à 10h00, les membres de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du Campus Cyber 5 rue Bellini 92800 Puteaux et en ligne <https://visio.afnic.fr/b/sop-geq-nim>.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 17 mai 2022 par voie électronique à tous les membres.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux membres <https://membres.afnic.fr>.

## 1. Ordre du jour

- Ouverture par le président
- Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- Rapport d'activité 2021
- Présentation des comptes annuels 2021
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2021 et affectation du résultat
- Vote de l'enveloppe globale 2023 de rétribution des administrateurs
- Élection d'un administrateur représentant des bureaux d'enregistrement, d'un administrateur représentant des utilisateurs et d'un administrateur représentant le collège international

## 2. Présents

En entrant en séance, chaque membre présent a signé une feuille de présence ; concernant les membres présents en ligne, une capture de la liste a permis de les identifier et reporter leur présence « en ligne » sur la feuille de présence. Ces documents sont consultables au service vie associative de l'Afnic.

Au total 57 membres étaient présents ou représentés dont 54 habilités à prendre part aux votes. Des décomptes précis des présents ont été faits au moment de chaque vote de résolution.

### 3 Membres Fondateurs représentés par les administrateurs de l'Afnic :

- Inria représenté par M. Godefroy Beauvallet
- Inria représenté par M. Luc Saccavini
- Ministère de l'industrie représenté par M. Gilles Crespin

### 1 Membre d'Honneur (non votant) :

- Mme Annie Renard, présente en ligne

### 10 Membres Utilisateurs, personnes physiques (dont 1 non votant) :

- M. Sébastien Bachollet
- M. Laurent Bloch
- M. Antoine Boutignon
- M. Nicolas Chagny ayant donné procuration à M. Sébastien Bachollet
- M. David Chelly
- M. Alexis Fitzjean O Cobhthaigh, présent en ligne
- M. Benjamin Louis
- Mme Elisabeth Porteneuve, présente en ligne
- M. Jean-Benoit Richard
- M. David-Irving Tayer, présent en ligne

### 10 Membres Utilisateurs, personnes morales :

- Association E-Seniors, représentée par M. Anne-Marie Joly-Bachollet
- Association bzh, représentée par M. David Lesvenan
- CCI France, représentée par Mme Marie-Rose Truong, présente en ligne
- CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, représentée par M. Franck Bellion, ayant donné procuration à M. David Lesvenan
- CINOV Numérique, représenté par Mme Emmanuelle Roux, ayant donné procuration à M. Benjamin Louis
- EBRAND Services, représenté par M. Pierre Berecz
- INPI, représenté par M. Paul Perpère et Mme Caroline Beauvillain
- ISOC France, représentée par M. Nicolas Chagny, ayant donné procuration à M. Sébastien Bachollet
- NOVAGRAAF, représenté par Charline Prêt, présente en ligne
- Sparkling, représenté par M. Benjamin Louis

### 16 Membres Bureaux d'enregistrement (dont 1 non votant) :

- Cabinet Germain Moreau, représenté par M. Gaël Mancec, présent en ligne
- CSC Corporate Domains, représenté par M. Patrick Hauss, présent en ligne
- Dataxy, représenté par M. Bernard Dulac, présent en ligne
- Domainium, représenté par M. Philippe Franck, présent en ligne

- **Domainoo**, représenté par **Mme Emilie Dessens**, présente en ligne
- **Gandi**, représenté par **M. Arnaud Franquinet**
- **Namebay**, représenté par **M. Arnaud Wittersheim**
- **Nameshield**, représenté par **M. Arnaud Wittersheim**
- **Netim**, représenté par **M. Bruno Vincent et M. Sébastien Almiron**
- **Nordnet**, représenté par **M. Scott JUNG**, présent en ligne
- **One2net**, représenté par **M. Pierre Geoffroy**, présent en ligne
- **Orange**, représenté par **Mme Sophie Jean-Gilles**
- **Ordipat**, représenté par **Mme Jennifer Korn**, présente en ligne
- **OVHCloud**, représenté par **Mme Emma Caner et Mme Gosia Kielar**
- **Safebrands**, représenté par **M. François Séguy**
- **Solidnames**, représenté par **M. Jean-François Poussard**

### 17 Membres correspondants du collège international (dont 1 non votant) :

- **ANSI**, représenté par **M. Antoine Souroumpo**
- **Arcep Burkina Fasso**, représentée par **M. Serge Roland Sanou**
- **ARTCI**, représentée par **M. Philippe Kouame**
- **CACSUP**, représenté par **M. Philémon Kissangou**
- **Centre Reseautic**, représenté par **M. Raft Razafindrakoto**
- **CII**, représenté par **M. Vojo Spahiu**
- **CNI**, représenté par **M. Félix Ndayirukye**
- **Comores Telecom**, représenté par **M. Ali Hadji**
- **INPHB**, représenté par **M. Souleymane Oumtanaga**
- **IT-NUM**, représenté par **M. Wilfried Quenum**
- **Jeny SAS**, représenté par **M. Deo Gratias Tonouhewa et M. Donatien Akpo**
- **NIC Madagascar**, représenté par **M. Raft Razafindrakoto**
- **NIC Mauritanie**, représenté par **M. Ahmed Salem Cheikh et M. Ahmedou HAOUBA**
- **NIC Sénégal**, représenté par **M. Alex Corenthin et M. Idrissa Saar**
- **SAN**, représenté par **M. Agim Cami**
- **Transversal**, représenté par **M. Max Henry**
- **Webnet Africa**, représenté par **Mme Rita Tshimanga**
- **ANINF**, représenté par **M. Harold Christopher Adminga Kouna**

Assistaient également à l'assemblée générale :

- **M. Olivier Souillard**, commissaire aux comptes, Audit France
- **M. Laurent Toutain**, président du Conseil scientifique de l'Afnic
- **M. Benoit Ampeau**, Directeur partenariats et innovations, Afnic
- **M. Pierre Bonis**, Directeur général, Afnic
- **M. Lucien Castex**, Représentant pour les affaires publiques, Afnic
- **Mme Clémence Davoust**, Responsable communication événementielle, Afnic
- **Mme Caroline Duval-Favre**, Directrice achats et finance, Afnic
- **Mme Marianne Georgelin**, Directrice juridique, Afnic
- **M. Hervé Martin**, Directeur ressources humaines, Afnic

- **M. Régis Massé, Directeur des systèmes d'information, Afnic**
- **M. Cédric Michel-Flandin, Responsable commercial grands comptes**
- **Mme Virginie Navailles, Responsable des démarches transversales RSE**
- **Mme Lucile Ravasse, Directrice communication et marketing opérationnel**
- **Mme Emilie Turbat Directrice commercial et marketing**
- **M. Pascal Vella, Responsable communication numérique, Afnic**

## 3. Compte-rendu

### 3.1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président M. Godefroy BEAUVALLET ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants et annonce l'ordre du jour.

### 3.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Clémence DAVOUST (Afnic) est désignée secrétaire de séance.

Sophie CANAC (Afnic- à distance) et Sébastien BACHOLLET (Administrateur Afnic) sont désignés comme scrutateurs.

### 3.3. Rapport d'activité 2021

#### 2021 : l'année des confirmations

Godefroy BEAUVALLET indique que l'année 2021 a confirmé un certain nombre d'éléments ayant été anticipés sur l'exercice antérieur. Cette année atypique du fait de la crise sanitaire se poursuivant a permis de voir se concrétiser un certain nombre de projets, tout en observant une très belle performance opérationnelle et financière.

Par ailleurs, le besoin de présence en ligne s'est affirmé en 2021, et cela a davantage profité au « .fr » qu'au « .com » ou à d'autres extensions européennes. Cette belle dynamique a permis de mieux faire connaître les atouts propres du « .fr » (proximité, simplicité solidarité). La poursuite des difficultés inhérentes à l'organisation d'événements physique a en revanche eu pour conséquence une augmentation de la « dette relationnelle » de l'Afnic, dont l'activité est portée par les échanges, les transferts de compétences, la participation

active aux instances internationales de gouvernance de l'internet. Elle a révélé les limites de la virtualisation des échanges, notamment en ce qui concerne la participation à des instances mondiales sur des fuseaux horaires très différents des nôtres.

Durant l'année 2021, l'Afnic a été désignée de nouveau, comme office d'enregistrement du « .fr » après une remise en concurrence. Ainsi, une convention liant l'Afnic (cessionnaire) et l'État (concedant) a été signée en avril 2022 en vue d'un basculement vers le régime de la nouvelle convention au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il convient de souligner, à ce titre, que l'Afnic a su prouver à l'État dans sa réponse qu'elle portait une ambition d'innovation, de transformation, de performance et d'animation de la communauté internet française, sans, pour autant, fragiliser sa pérennité.

Au final, la proposition de convention a permis d'engager un travail de réflexion collectif, portant sur des engagements innovants, ambitieux et réalistes, et permet également de renforcer l'autonomie de l'Afnic et d'augmenter ses marges budgétaires par rapport à la convention précédente.

Parmi les principaux engagements de l'Afnic auprès de l'État, celle-ci s'engage à mieux partager sa veille technologique afin de contribuer à la réflexion publique et à la formation des décideurs publics au sujet de l'infrastructure de l'Internet.

L'Afnic souhaite également renforcer son effort en matière de R&D et d'innovation ainsi que sur la réduction de l'impact « carbone » de l'Internet, et notamment du DNS. En conséquence, 10 % du chiffre d'affaires de l'Afnic sera consacré à la R&D, et 11 % du chiffre d'affaires sera consacré à l'intérêt, général dont la Fondation Afnic pour la solidarité numérique qui verra son financement pérennisé à hauteur d'un minimum de 1,3 million d'euros par an.

La négociation de la nouvelle convention a également permis à l'Afnic d'affirmer sa volonté de pérenniser ses actions de sensibilisation des entreprises et des particuliers dans leur transformation numérique, dont 10 000 PME/TPE sur la durée de la convention. Par ailleurs, 2 % du chiffre d'affaires de l'Afnic sera consacré à des actions de promotion du .fr portées par les bureaux d'enregistrement et financées par l'Afnic.

Dans un contexte de tolérance amoindrie aux abus de la part de la société, il est important que l'Afnic prenne sa part, tout comme l'ensemble des acteurs des noms de domaine dans la lutte contre les abus, et le travail a bel et bien été engagé dans ce sens lors des comités de concertation du mois de mai 2022 et pour aider à la diffusion de la compréhension technique de l'internet.

Du reste, la mise en production du nouveau système d'information sera effective en octobre 2022 pour le « .fr », ce qui conclura le projet de l'Afnic visant à faire de son système d'enregistrement un des plus avancés du marché. L'Afnic affirme également la mise en œuvre des obligations d'opérateur de services essentiels, les travaux de mise en conformité avec ce statut ayant rythmé l'année.

En conclusion, l'année 2022 marquera le renouveau des pratiques associatives et verra la révision de la stratégie de l'Afnic, qui souhaite davantage se proposer comme un lieu de convergence des acteurs de l'Internet, mais aussi comme un creuset de sa communauté, afin de mieux répondre aux enjeux de demain. À ce titre, il faut noter l'actualité géopolitique

internationale et l'importance de l'Internet sur les lignes de front, par exemple, qui permet d'œuvrer au bénéfice de la démocratie, de l'ouverture, de la diversité et de la résilience des sociétés.

## L'association

Pierre BONIS observe que le mode de réunion hybride devient la norme pour toutes les instances, même si certaines réunions se sont encore tenues à distance durant l'année 2021, dont le bilan est le suivant :

- 6 réunions du conseil d'administration et un séminaire stratégique,
- 2 comités de concertation,
- 1 comité de concertation extraordinaire,
- 1 réunion du collège international et des réunions de projets,
- 1 assemblée générale.

Les quatre réunions du conseil d'administration du premier semestre 2021 ont largement porté sur la préparation de la réponse à l'appel d'offres concernant la délégation de service public pour la gestion et la promotion du « .fr ». Les administrateurs, à travers la diversité de leurs expériences, ont permis de cerner les attentes des parties prenantes du « .fr » et ont validé la proposition qui a permis à l'Afnic d'être renouvelée pour cinq ans.

Le comité de concertation extraordinaire a, quant à lui, illustré le rôle de facilitateur de dialogue que l'Afnic entant jouer *via* un échange organisé sur les injonctions numériques entre la DGCCRF et les professionnels des noms de domaine.

## Une très bonne année pour le « .fr »

Pierre BONIS indique que le « .fr » a maintenu une dynamique soutenue en 2021, quoiqu'en légère diminution par rapport à l'année précédente. Ainsi la croissance du stock est passée de 7,0 % à 5,8 %. Cette variation est la conséquence d'une variation de rythme de la transformation numérique, qui a incité de nombreuses TPE/PME à développer leurs activités sur Internet. De fait, pour l'année 2021, la dynamique est restée forte, malgré un ralentissement perceptible, les entreprises n'ayant pas encore de présence sur Internet se raréfiant.

Par ailleurs, la part de marché du « .fr » en France est en progression constante, s'établissant à 38,75 % à la fin de l'année 2021. Le taux de maintenance s'est lui aussi amélioré, passant à 84,6 % contre 83,9 %. La structure d'ancienneté des noms en « .fr » a, jusqu'à présent, contribué à sa stabilité, mais aussi à sa progression.

Il convient de noter que les dynamiques régionales ne traduisent plus autant de rattrapage de certaines régions qu'en 2020, ce phénomène pouvant sans doute être relié au ralentissement de la dynamique des créations. Il existe une corrélation positive, plus ou moins marquée selon les années, entre les créations de « .fr » et les créations d'entreprises, même si tous les « .fr » ne sont pas déposés par des entreprises en création, et que toutes les entreprises en création ne déposent pas uniquement des « .fr ».

Les perspectives du « .fr » pour 2022 sont déterminées par deux phénomènes dont l'ampleur est difficile à prédire. D'un côté, une transformation numérique pouvant se pérenniser dans les usages, de l'autre, l'état général de l'économie qui peut à moyen terme peser sur l'investissement dans un contexte de défaillances de nombreuses entreprises ayant survécu grâce aux aides gouvernementales en 2020 et 2021. En outre, le « .fr » comptait 3 882 488 noms de domaine en stock au 31 décembre 2021, contre 3 670 372 au 31 décembre 2020. Au total, 26 opérations commerciales avec les bureaux d'enregistrement ont permis de soutenir cette croissance en 2021.

## Le « .fr », engagé dans la transformation numérique des TPE/PME

Pierre BONIS fait savoir que l'Afnic poursuit et renforce sa mission d'accompagnement des entreprises françaises pour une présence sur Internet maîtrisée, efficace et indépendante. En 2021, elle s'est associée à de nombreux partenaires pour proposer de nouveaux formats et programmes d'accompagnement afin de faire passer aux entreprises une première étape concrète dans leur numérisation. L'Afnic devient ainsi chef de file du groupement « **Tous en ligne maintenant** » aux côtés de Neocamino, du CINOV Numérique, de la CPME et de La Mêlée. Ce dispositif propose des sessions de *coaching* aux entreprises qui souhaitent créer un site Internet, améliorer leur référencement local ou encore fidéliser leur clientèle grâce à l'*emailing*.

Par ailleurs, en 2021, l'Afnic a parrainé la première saison de l'émission TV « Connecte ta boîte », programme original de **France Num**, avant de devenir co-productrice de la saison 2. Fort du succès de l'émission, l'Afnic a converti le concept en podcast en invitant des chefs d'entreprise issus d'horizons variés à partager leurs retours d'expérience.

Pour aider les TPE/PME à s'y retrouver parmi toutes les offres de création d'adresse de courriel personnalisée et de sites Internet, le dispositif « **Je passe au numérique** » a été créé. Soixante partenaires, au premier rang desquels les bureaux d'enregistrement, proposent leurs services au prix les plus justes pour garantir des solutions « clé en main », répondant aux critères prédéfinis par les experts du « .fr ».

Le programme **Réussir-en.fr** continue sa mission de sensibilisation auprès des TPE/PME et des 12-25 ans *via* sa plateforme de conseils dédiée. Il est complété par des actions sur le terrain : plus de 20 000 entrepreneurs et 3 000 jeunes ont pu bénéficier d'un atelier gratuit sur les bonnes pratiques de leur présence en ligne.

## La lutte contre les abus au cœur des préoccupations

Pierre BONIS souligne qu'à travers ses différentes procédures, l'Afnic est restée très active, en 2021, sur la vérification des données des titulaires, l'éligibilité de ces derniers, la lutte contre les abus, mais aussi la résolution de litiges entre titulaires et ayants droit à travers les procédures « Syreli » et « PARL Expert ».

## Les autres activités : extensions ultra-marines

Pierre BONIS rappelle que l'Afnic compte aussi d'autres activités, notamment la gestion d'extensions ultra-marines, qui connaissent une bonne dynamique tirée par l'extension réunionnaise (« .re »), les extensions ultra-marines de Mayotte (« .yt »), de Saint-Pierre-et-Miquelon (« .pm »), des Terres australes françaises (« .tf ») et de Wallis et Futuna (« .wf »). Toutes ces extensions voient une croissance supérieure à 10 % sur un an en 2021.

## Les autres activités : extensions génériques

Pierre BONIS note que les extensions géographiques résistent à la crise et affichent une croissance intéressante due au dynamisme des registres. Pour exemple, l'extension « .museum » est en forte croissance, dans un volume faible. En revanche, l'extension « .paris » reste en retrait.

## Les autres activités : l'offre de formation

Pierre BONIS indique que l'Afnic propose une offre de formations, dont trois sont inscrites au catalogue : les bases du DNS, IPv6, DNSSEC. Au total, trois sessions de formation sur les bases du DNS ont été réalisées en 2021. Dans le même temps, l'Afnic poursuit les accompagnements-actions relatifs à la transformation numérique avec BPI France.

## Renforcement et diversification des projets de R&D

Pierre BONIS explique que l'équipe dédiée à la R&D se renforce et continue de faire croître ses effectifs afin de répondre aux nombreux projets coopératifs, aux publications ou encore aux contributions aux standards internationaux et au sein des groupes de travail de l'Afnic, notamment *via* son conseil scientifique. Les trois axes de recherche et d'innovation portent sur le service de registre et les tiers de confiance, le nom de domaine et les usages et l'évolution du DNS.

Pour ce dernier point, la démarche de l'Afnic est de mettre le DNS au service de secteurs divers, tout en suivant les évolutions, voire en les anticipant ou en les proposant, mais aussi d'éclairer tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement des technologies pouvant bousculer le DNS. Pour répondre aux enjeux de demain, l'Afnic a engagé des travaux sur la *blockchain*, par exemple, mais aussi sur la détection des abus, etc. Ces chantiers s'articulent autour de cinq projets collaboratifs avec des acteurs de l'industrie, des universités, des bureaux d'enregistrement, des homologues étrangers, etc.

Sur la question des objets connectés, l'Afnic a pour objectif, en 2022, de chercher des industriels acceptant de déployer ces solutions à ses côtés. À ce jour, l'Afnic a engagé des négociations avancées avec un certain nombre d'acteurs industriels pour répondre à quatre enjeux technologiques : l'identification, l'inter-opérabilité, la sécurité et la confiance. En effet, le nombre d'objets connectés, en 2021, est estimé à 30 milliards. Ils se concentrent essentiellement sur l'usage personnel, la croissance de l'industrie, les *smart cities*. En 2023,

en moyenne, il faudra compter au moins deux objets connectés par personne dans le monde.

## La responsabilité sociétale à l'Afnic

Pierre BONIS fait savoir que la RSE est intégrée à la stratégie pluriannuelle de l'Afnic, notamment au travers de l'axe « Optimiser les bénéfices sociaux, économiques et écologiques du DNS ». Les travaux de structuration de la démarche de RSE se sont poursuivis en 2021 avec, notamment, la pose des premiers éléments du système de management de la RSE basé sur la norme ISO-26000.

Ces travaux ont permis de définir les enjeux prioritaires pour 2021-2022 :

- offrir, aux salariés, un environnement de travail sain, sûr et agréable et qui favorise leur développement professionnel ;
- développer des relations de confiance et de co-construction avec les parties prenantes ;
- respecter et protéger les droits des utilisateurs de noms de domaine ;
- être un acteur engagé au service de l'intérêt général, des TPE/PME, des jeunes et des populations éloignées du numérique ;
- innover en intégrant les enjeux liés à la RSE pour concevoir des produits et services responsables ;
- connaître l'impact « carbone » des activités et réduire l'empreinte des noms de domaine.

### Offrir, aux salariés, un environnement de travail sain, sûr et agréable et qui favorise leur développement professionnel

**Évolution des effectifs :** en 2021, l'Afnic comptait 85 salariés, avec 46 % de femmes et 54 % d'hommes, avec une stabilité des effectifs (cinq entrées et cinq sorties).

**Diversité et égalité de traitement :** l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2021 était de 98/100, soit une hausse de trois points par rapport à 2020 et de 12 points par rapport à 2019.

**Organisation du travail :** les salariés ont télétravaillé 116 jours en 2021. Les managers ont porté une attention particulière au bien-être de leurs équipes. L'enquête annuelle de satisfaction des collaborateurs a été un canal d'écoute majeur pour la direction générale.

**Développement des compétences :** la crise sanitaire n'a pas impacté l'engagement à consacrer 3 % de la masse salariale à la formation. En 2021, 65 % des salariés ont pu suivre des formations pour un budget équivalent à 3,4 % de la masse salariale.

### Être un acteur engagé au service de l'intérêt général, des TPE/PME, des jeunes et des populations éloignées du numérique

**Fondation Afnic pour la solidarité numérique :** sur un total de 460 candidatures reçues, la Fondation Afnic pour la solidarité numérique a soutenu 92 lauréats en 2021 pour une enveloppe globale de plus de 1,4 million d'euros.

**Accompagner la présence, sur Internet, des TPE/PME et des jeunes :** à travers le programme « Réussir-en.fr » et les ateliers « Foliweb », plus de 17 000 TPE/PME ont été accompagnées en 2021 dans leur passage en ligne et formées aux actions prioritaires pour développer leurs activités sur Internet et près de 4 000 jeunes ont participé aux ateliers organisés avec nos partenaires sur la maîtrise de leur présence en ligne.

Par ailleurs, dans le cadre de France Relance et de l'initiative France Num, BPI France a sélectionné le groupement « Tous en ligne maintenant » réunissant l'Afnic, CINOV Numérique, Neocamino, La Mêlée, la CPME et leurs partenaires, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération CINOV, Planète CSCA et l'AFPA pour une mission d'accompagnement de 3 000 TPE/PME, commerces et artisans les plus éloignés du numérique entre mai 2021 et octobre 2022.

**Le collège international de l'Afnic : au cœur de l'action internationale :** l'Afnic, en 2021, a poursuivi des projets structurants du collège international :

- piloté par le « .bf », et en partenariat avec l'AFTLD, réalisation d'un observatoire des noms de domaine ;
- piloté par le « .mr », le projet d'autonomisation des registres africains ;
- piloté par le « .mg », le projet « Identité numérique nationale » (I2N) ;
- l'Afnic a soutenu la formation de formateurs en gouvernance de l'Internet de Ouagadougou.

### **Connaître l'impact « carbone » des activités et réduire l'empreinte des noms de domaine**

**Bilan « carbone » de l'Afnic de 2018 à 2021 :** l'impact « carbone » de l'Afnic a diminué de 10 % en un an (37 % en trois ans) pour les émissions de gaz à effet de serre, contre 15 % en un an (39 % en trois ans) par ETP et 8 % en un an (46 % en trois ans) par nom de domaine.

## **3.4. Présentation des comptes annuels 2021**

### **Évolution du chiffre d'affaires**

Caroline DUVAL-FAVRE indique que le chiffre d'affaires total est en hausse pour atteindre 19,731 millions d'euros à la fin de l'année 2021 (+ 3,5 %). Cette croissance tirée essentiellement par celle du « .fr » (+ 4,8 %), mais aussi une hausse des subventions (+ 26 000 euros pour la R&D et + 118 000 euros pour Tous en ligne maintenant). Cette dynamique est à mettre en corrélation avec la croissance annuelle du stock de noms de domaine.

Cette croissance du chiffre d'affaires est induite notamment par les opérations de renouvellements (+ 6,2 %) et par les produits spécifiques autour du « .fr » (+ 6,5 %). En outre, par rapport aux objectifs budgétaires, le chiffre d'affaires du « .fr » est en augmentation (+ 5,9 %), ce qui est conforme à la hausse du parc de « .fr » (+ 7,6 %), à laquelle s'ajoute le chiffre d'affaires supplémentaire sur les produits spécifiques (+ 68 %) et sur les opérations courantes (+ 4 %).

De plus, il faut noter une très bonne dynamique des extensions ultra-marines, avec un chiffre d'affaires en hausse (+ 9 %) et un parc de 55 119 noms de domaines au 31 décembre 2021 (+ 12 %). Le chiffre d'affaires des extensions ultra-marines marque un rebond, aussi bien par rapport à l'année antérieure, mais également par rapport au budget (+4,5 %).

Pour autant, le chiffre d'affaires des GTLD est en baisse (- 14 %). Cette situation est induite par le repositionnement tarifaire des contrats avec OVH et BZH, la baisse du stock de l'extension « .paris » et l'absence de missions de conseil, malgré une croissance du parc des noms de domaine (+ 4,9 %). En outre, le chiffre d'affaires des GTLD est conforme aux prévisions budgétaires, mais le conseil fait moins bien qu'attendu avec un chiffre d'affaires en baisse de 34 250 euros (- 73 %).

## Évolution des charges d'exploitation opérationnelles

Caroline DUVAL-FAVRE souligne que les charges d'exploitation opérationnelles sont en baisse, pour s'établir à 15,505 millions d'euros (- 2,1 %). Ceci révèle, en outre :

- une maîtrise des charges fixes, avec une hausse limitée à + 1 % pour les frais de personnel et une situation stable concernant l'effectif moyen, puisque les économies induites par les départs et l'absence de rupture conventionnelle limitent la hausse des autres postes (NAO, recrutements en 2020 et formation) ;
- une réduction des dépenses de la DSI, avec une économie sur la maintenance informatique et le non-renouvellement de matériels grâce à la mise en production du nouveau système d'information ;
- une baisse des dépenses de communication et de *sponsoring* (projets web et la campagne télévisée en 2020).

Par rapport au budget, il faut toutefois constater des évolutions différentes, avec des économies sur frais de personnel, avec plan de recrutements réalisé, mais des départs non prévus pas toujours remplacés, et, dans le même temps, des dépassements pour la DSI en raison du décalage de la date de la bascule du nouveau système d'information.

## Évolution du résultat d'exploitation (avant taxes et Fondation Afnic pour la solidarité numérique)

Caroline DUVAL-FAVRE indique que le résultat d'exploitation (avant taxes et Fondation Afnic pour la solidarité numérique) est bénéficiaire, en hausse par rapport à 2020 (+ 22,1 %). Il s'élève à 4,418 millions d'euros (22,4 % du chiffre d'affaires), témoignant de la performance opérationnelle de l'Afnic. Le résultat net s'établit à 738 000 euros (+ 21,7 %), après déduction de la participation (691 000 euros), des taxes et de la dotation à Fondation Afnic pour la solidarité numérique.

Le montant pour la Fondation Afnic pour la solidarité numérique s'élève à 2 208 606 euros en 2021. Depuis sa création, l'activité du « .fr » a permis de doter celle-ci de 13 854 850 euros.

## Focus sur les activités

Caroline DUVAL-FAVRE informe que le résultat d'exploitation du « .fr » est en croissance par rapport à 2020 (+ 27,4 %), de même que pour les activités hors « .fr » (+ 114 %).

Le résultat d'exploitation des ultra-marins est en légère baisse par rapport à 2020 du fait du renouvellement des marques des logos en 2021 pour 10 ans.

L'activité des GTLD devient bénéficiaire avec un résultat d'exploitation de 117 982 euros. Cette performance a été permise par des économies consécutives à la bascule des GTLD sur le nouveau système d'exploitation, par une plus juste affectation du temps passé (effet « clé ») et par la baisse générale des coûts transverses.

## Effectifs

Caroline DUVAL-FAVRE souligne que l'année 2021 se clôture avec un effectif de 85 salariés, ce qui est stable par rapport à fin 2020 (5 entrées pour 5 sorties), comptant 2 apprentis et 3 CDD. De plus, il convient de souligner que le plan de recrutement 2021 a bien été réalisé.

## Fonds associatifs

Caroline DUVAL-FAVRE indique que les fonds associatifs, à la fin de l'année 2021, permettent de couvrir près plus de 14 mois de frais de personnel, de locations d'hébergement des *data centers* et des locaux immobiliers.

## Conclusion

Caroline DUVAL-FAVRE souligne que les très bons résultats de l'année 2021 permettent de consolider les fonds associatifs et de soutenir les objectifs stratégiques de l'Afnic, et particulièrement en 2022 :

- continuer à accompagner la présence en ligne et l'autonomie numérique des TPE/PME avec le « .fr »,
- renforcer encore l'efficacité de la lutte contre les abus ;
- développer sa visibilité et son attractivité
- adopter son nouveau plan de réduction des gaz à effet de serre

La bonne santé financière de l'Afnic est d'autant plus importante aujourd'hui qu'elle permet d'aborder dans les meilleures conditions une nouvelle période incertaine.

Godefroy BEAUVALLET précise que la période incertaine concerne le contexte général d'inflation et pas une incertitude pour l'Afnic en particulier. En effet, il convient de souligner que la nouvelle convention avec l'Etat prévoit une clause permettant de réajuster les tarifs en cas d'inflation cumulée supérieure à 8% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. De plus, les dettes de l'Afnic concernent essentiellement des produits constatés d'avance, mais également la provision de charges dédiée à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique, dont le versement intervient à N+1, conformément à l'accord.

## 3.5. Rapport du commissaire aux comptes

### Rapport sur les comptes annuels

Olivier SOUILLARD procède à la lecture du rapport sur les comptes annuels :

*« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association française pour le nommage Internet en coopération relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport et tels qu'ils viennent de vous être présentés.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, et nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres, et notamment sur la partie chiffrée du rapport d'activité. »*

Les comptes sont certifiés sans réserve.

### Rapport spécial sur les conventions réglementées

Olivier SOUILLARD procède à la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées :

*« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à leur approbation de l'assemblée générale et, conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.*

#### **Rétribution des administrateurs élus**

*L'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019 a décidé que les administrateurs élus recevraient une rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées, dans les limites fixées annuellement par l'Assemblée générale.*

*Conformément à l'article 14 des statuts et à l'article 2.1.5 de votre règlement intérieur, cette rétribution, qui doit être sollicitée par les administrateurs élus, donne lieu à un versement trimestriel.*

*Au titre de l'exercice 2021, il a été versé aux administrateurs élus les montants suivants :  
Monsieur Sébastien BACHOLLET : 10 500 euros ; Monsieur Arnaud FRANQUINET :*

10 500 euros ; Monsieur Frédéric GUILLEMAUT (pour le premier semestre 2021) : 5 250 euros ; Monsieur Arnaud WITTERSHEIM (pour le second semestre 2021) : 5 250 euros ; Monsieur Benjamin LOUIS : 10 500 euros ; Monsieur Souleymane OUMTANAGA : 10 500 euros.

Au titre du premier trimestre 2022, il a été versé aux administrateurs élus les montants suivants : Monsieur Sébastien BACHOLLET : 2 625 euros ; Monsieur Arnaud FRANQUINET, 2 625 euros ; Monsieur Benjamin LOUIS : 2 625 euros ; Monsieur Souleymane OUMTANAGA : 2 625 euros ; Monsieur Arnaud WITTERSHEIM : 2 625 euros. »

Olivier SOUILLARD remercie Laurence Clément et Caroline Duval-Favre pour leur accueil et leur parfaite collaboration au cours des contrôles.

Godefroy BEAUVALLET rapporte une question en ligne relative à la hausse de près de 50 % de la dépense « Redevance pour concession de brevets et licences » dans les comptes de l'Afnic.

Caroline DUVAL-FAVRE explique qu'il s'agit de la dotation dédiée à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique.

Godefroy BEAUVALLET précise que le terme « redevance » signale que l'Afnic est redevable, à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique.

Sébastien BACHOLLET et Godefroy BEAUVALLET soulignent au nom du Conseil d'administration l'excellente qualité des documents comptables et financiers présentés ci-avant.

## 3.6. Approbation des comptes de l'exercice 2021 et affectation du résultat

Godefroy BEAUVALLET soumet au vote les deux résolutions concernant l'approbation des comptes 2021 et l'affectation du résultat.

57 membres sont présents en salle en ligne ou représenté dont 54 ayant un droit de vote.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

### Résolution 1 : Approbation des comptes de l'exercice 2021

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

#### Résolution 2 : Affectation au compte « Autres réserves FDR »

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :  
d'affecter au compte « Autres réserves FDR » le résultat comptable positif de 736 742 euros.

### 3.7. Vote de l'enveloppe globale 2023 de rétribution des administrateurs

Godefroy BEAUVALLET rappelle que conformément aux statuts, l'assemblée générale vote chaque année l'enveloppe qui sera consacrée à la rétribution des administrateurs élus, il rappelle que ce ne sont pas tous les administrateurs seuls les 5 élus sont concernés.

Il n'y a pas de changement de montant par rapport aux années précédentes.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

#### Résolution 3 : Fixation d'une enveloppe maximale annuelle dédiée à la rétribution des administrateurs pour l'année 2023

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents fournis et suite aux explications complémentaires fournies oralement, fixe l'enveloppe maximale de rétribution des administrateurs élus qui en font la demande à 52 500 euros (hors taxes) pour l'année 2023.

Ce montant sera équitablement réparti entre les administrateurs en ayant fait la demande, et sous réserve de leur assiduité.

Aucun des cinq administrateurs élus ne pourra percevoir plus qu'un cinquième de cette enveloppe.

### 3.8. Élection de trois administrateurs

Godefroy BEAUVALLET remercie l'ensemble des candidats qui ont fait acte de candidature et mené campagne, et les remercie de leur implication dans l'association au travers de ces candidatures.

Il remercie Benjamin Louis, administrateur sortant, qui, après six années de mandat, devra quitter le conseil d'administration. Il salue son implication et sa contribution tant au sein du

conseil d'administration que lors des comités de concertation auxquels il continuera de participer.

Il rappelle que le scrutin a déjà largement commencé à travers les votes en ligne pour les collèges utilisateurs et bureaux d'enregistrement, dont le premier tour s'est déroulé intégralement en ligne et dont le deuxième tour a commencé en ligne et se poursuit en salle maintenant. Concernant le collège international, le seul et unique tour se déroule intégralement en salle.

### **Rappel des règles de scrutin :**

- Seuls les membres adhérents depuis plus de six mois et à jour de leur cotisation 2022 peuvent voter ;
- Les électeurs sont le représentant dûment habilité du membre, personne morale ou le membre, personne physique ;
- Pour l'élection de leur représentant au conseil d'administration, seuls les membres du collège concerné prennent part au vote ;
- Le vote par procuration est admis, sans qu'un membre présent puisse détenir plus de deux pouvoirs en sus du sien (uniquement valable pour le vote en présentiel, donc au second tour lors de l'assemblée générale) ;
- Pour le vote en ligne : un votant = une adresse de courriel unique par membre (pas de possibilité de modification une fois l'élection lancée), et pas de procuration possible.

### **Rappel des candidatures présentées au suffrage des membres :**

#### **Collège des bureaux d'enregistrement : un représentant pour un mandat de quatre ans**

Trois candidats :

- Nameshield, représenté par Arnaud Wittersheim ;
- Netim, représenté par Sébastien Almiron ;
- OVHCloud, représenté par Emma Caner.

#### **Collège des utilisateurs : un représentant pour un mandat de quatre ans**

Quatre candidats :

- Philippe Batreau, en qualité de personne physique ;
- Alexis Fitzjean Ó Cobhthaigh, en qualité de personne physique ;
- l'association « .BZH », représentée par David Lesvenan ;
- l'INPI, représenté par Paul Perpere.

#### **Collège international : un représentant pour un mandat de trois ans**

Un candidat :

- l'INPHB, représenté par Souleymane Oumtanaga.

Les membres des collèges concernés se rendent aux bureaux de votes respectifs (un par collège). Les bureaux de vote sont tenus par 2 scrutateurs chacun.

Il est procédé au dépouillement des votes en ligne et des urnes de la salle.

Godefroy BEAUVALLET annonce les résultats des élections et adresse ses félicitations aux nouveaux administrateurs.

Pour le collège bureaux d'enregistrement, NETIM représenté par Sébastien ALMIRON, a été élu au 2<sup>ème</sup> tour pour un mandat de 4 ans avec 13 voix sur 28 votants.

Pour le collège utilisateurs, l'INPI représenté par Paul PERPERE, a été élu au 2<sup>ème</sup> tour pour un mandat de 4 ans avec 16 voix sur 30 votants.

Pour le collège international, l'INPHB représenté par Souleymane OUMTANAGA, a été réélu au 1<sup>er</sup> tour pour un mandat de 3 ans avec 16 voix sur 16 votants.

Godefroy BEAUVALLET remercie Arnaud Wittersheim pour ses contributions aux travaux du conseil d'administration, et son engagement qui se poursuivra auprès de l'association notamment en comités de concertation.

Il salue également Alex CORENTHIN pour ses contributions aux travaux du collège international depuis de nombreuses années.

Il n'y a pas de questions diverses sollicitées par les membres, Godefroy BEAUVALLET remercie les membres pour leur présence en salle et en ligne et clôt la séance à 12h10.

Fait à Puteaux, le 10 juin 2022

Le président,  
Godefroy BEAUVALLET

Le secrétaire de séance,  
Clémence DAVOUST

Les scrutateurs  
Sébastien BACHOLLET

Sophie CANAC